

*Date de dépôt: 23 avril 2004*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny : Coût de la rentrée scolaire : quelles perspectives pour les parents ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

*A chaque rentrée scolaire, les parents sont sollicités financièrement. Que ce soit au niveau de l'école obligatoire ou de l'enseignement post-obligatoire, les élèves doivent se munir d'un nombre incroyable des dernières éditions de livres, d'un montant pour les photocopies, ou de la calculatrice modèle ordinateur de poche ! De ce fait, le coût des rentrées scolaires pèse lourd dans les budgets des familles genevoises. Cette course effrénée vers la consommation doit cesser.*

*Ne serait-il pas possible de faire en sorte qu'après chaque année, les élèves rendent leurs vieux livres, leurs documents photocopiés et leurs anciennes calculatrices pour éviter tout cet investissement ? En regard du programme « AGENDA 21 », cela semble indispensable.*

*Serait-il possible de créer une sorte de bourse pour les élèves qui rendraient leur matériel scolaire en bon état pour en faire bénéficier les prochaines générations d'élèves ?*

*Finalement, existerait-il d'autres moyens pour améliorer le concept du développement durable dans nos écoles ? L'école ne devrait-elle pas donner l'exemple d'une politique du non-gaspillage ?*

La question écrite 3582 déposée par M<sup>me</sup> la députée Marie-Françoise de Tassigny met en perspective trois préoccupations bien légitimes :

- la charge financière qui pèse sur les familles pour l'équipement des enfants en fourniture et matériel scolaire à la rentrée ;
- les solutions qui permettent d'alléger cette charge ;
- une politique qui veillerait à éviter le gaspillage, respectueuse des principes liés au développement durable.

En ce qui concerne la charge financière, la réponse du Conseil d'Etat se fonde sur les mêmes principes que celle apportée à l'interpellation urgente (IU 116) formulée voilà deux ans.

La loi sur l'instruction publique, dans son article 51, prévoit la gratuité de la scolarité obligatoire. Ainsi, la rentrée scolaire à l'école primaire et au cycle d'orientation n'induit pas de dépenses des familles, hormis celles qui sont liées à des achats particuliers tels que l'équipement des enfants pour la pratique de l'éducation physique ou l'acquisition d'un sac d'écolier.

Dans l'enseignement postobligatoire, par contre, les élèves doivent s'équiper des manuels, ouvrages et matériels inhérents à leurs études. Cette charge est certes importante puisqu'elle peut atteindre voire dépasser la somme de 400 francs, ce qui peut représenter une dépense relativement lourde pour les familles. Toutefois, pour les parents dont les revenus sont modestes, il est possible d'obtenir une allocation d'étude qui soutient notablement ces efforts.

Afin de réduire le montant des achats de la rentrée scolaire des solutions ont été proposées dans des établissements du postobligatoire. Ceux-ci ont institué des bourses de livres d'occasion, mais force est de constater que ces tentatives n'ont pas eu l'effet attendu puisque le nombre d'élèves intéressés par cette forme de marché de l'occasion s'est révélé très modeste.

En ce qui concerne le développement durable, concept qui intègre les aspects économiques, culturels, sociaux et environnementaux, il s'agit de réaliser un juste équilibre entre les dépenses de l'Etat et des familles d'une part, la croissance économique et la qualité de la formation, d'autre part.

Les trois ordres d'enseignement sont très soucieux d'éviter le gaspillage et ses effets. Depuis plusieurs années, l'enseignement obligatoire mène une politique d'achat « stock zéro » afin d'éviter d'immobiliser des sommes ainsi qu'un matériel scolaire dont nous savons qu'il vieillit rapidement. Par ailleurs, les choix des manuels de la scolarité obligatoire sont progressivement établis dans le cadre de la coordination romande en matière d'enseignement.

Il convient de noter également que les dépenses d'équipement ont été plafonnées et que la croissance des budgets affectés aux fournitures scolaires est contenue. En cela, les ordres d'enseignement ont fourni l'effort qui était attendu.

Pour autant, sur le plan éducatif et de l'apprentissage, il nous revient de veiller à ce que les élèves puissent disposer à domicile des manuels de référence qui doivent leur permettre d'assurer leurs apprentissages et de renforcer le goût pour la lecture.

La question écrite présentée par M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny s'inscrit clairement dans les engagements du Conseil d'Etat. Ce dernier attend des trois ordres d'enseignement qu'ils respectent une politique d'équipement efficiente, soucieuse de l'équilibre financier des familles et respectueuse des principes du développement durable.

Dans ce sens, les trois ordres d'enseignement du département de l'instruction publique veillent à établir, dans le choix des équipements, l'équilibre souhaité, tenant compte à la fois des réalités économiques et des autres paramètres de développement de la société.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer

**Secrétariat du Grand Conseil****Q 3582**

*Question déposée par:*

*M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny*

*Date de dépôt: 18 novembre 2003*

*Messagerie*

**Question écrite**

**« Coût de la rentrée scolaire: quelles perspectives pour les parents? »**

*Question à l'attention de M. Charles Beer, président du département de l'instruction publique*

A chaque rentrée scolaire, les parents sont sollicités financièrement. Que ce soit au niveau de l'école obligatoire ou de l'école postobligatoire, les élèves doivent se munir d'un nombre incroyable des dernières éditions de livres, d'un montant pour les photocopies, ou de la calculatrice modèle ordinateur de poche ! De ce fait, le coût des rentrées scolaires pèse lourd dans les budgets des familles genevoises. Cette course effrénée vers la consommation doit cesser.

Ne serait-il pas possible de faire en sorte qu'après chaque année les élèves rendent leurs vieux livres, leurs documents photocopiés et leurs anciennes calculatrices pour éviter tout cet investissement ? En regard du programme « AGENDA 21 », cela semble indispensable.

Serait-il possible de créer une sorte de bourse pour les élèves qui rendraient leur matériel scolaire en bon état pour en faire bénéficier les prochaines générations d'élèves ?

Finalement, existerait-il d'autres moyens pour améliorer le concept du développement durable dans nos écoles ? L'école ne devrait-elle pas donner l'exemple d'une politique du non-gaspillage ?